

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 002 213

21 N° d'enregistrement national : 13 00363

51 Int Cl⁸ : B 65 D 81/02 (2013.01), B 65 D 81/133, 85/30, 85/86,
G 06 F 1/16, H 04 B 1/38

12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 19.02.13.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 22.08.14 Bulletin 14/34.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : CARLES BENOIT — FR et FAUVEAU
ERIC — FR.

72 Inventeur(s) : CARLES BENOIT et FAUVEAU ERIC.

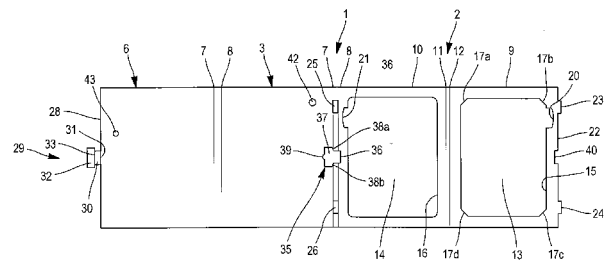
73 Titulaire(s) : CARLES BENOIT, FAUVEAU ERIC.

74 Mandataire(s) : CABINET MARKPLUS INTERNATIO-
NAL Société anonyme.

54 DECOUPE POUR REALISER UNE HOUSSE DE TABLETTE TACTILE, HOUSSE DE TABLETTE TACTILE ET
ELEMENTS D'INSTALLATION DE VISIONNAGE DE LA DITE TABLETTE TACTILE.

57 L'invention porte principalement sur une découpe
pour réaliser une housse de tablette tactile qui est essentiel-
lement caractérisée en ce qu'elle comporte au moins trois
volets adjacents (2;9;10;3;6) reliés entre eux par au moins
une ligne de pliage principale (4,5;7,8; 11,12), un premier
volet d'extrémité (2) comportant une découpe centrale
(15,16) apte à former un évidement (13,14) de configuration
adaptée au maintien de la tablette tactile (45) et formant ain-
si volet de maintien (2) de la dite tablette tactile (45), un se-
cond volet central (3) formant volet de fond (3) sur lequel le
volet de maintien (2) est destiné à être rabattu, et un troi-
sième volet d'extrémité (6) formant couvercle qui est destiné
à être rabattu sur le volet de maintien (2).

L'invention porte également sur une housse pour ta-
blette tactile réalisée à partir d'une telle découpe et sur des
éléments d'installation de visionnage de la tablette à partir
de la découpe prévoyant des moyens particuliers à cet effet.



FR 3 002 213 - A1



Découpe pour réaliser une housse de tablette tactile, housse de tablette tactile et éléments d'installation de visionnage de la dite tablette tactile.

5 L'invention concerne principalement une découpe pour réaliser une housse de tablette tactile.

L'invention concerne également une housse de tablette tactile réalisée à partir d'une telle découpe.

10 L'invention concerne enfin des éléments d'installation de visionnage de la tablette tactile également réalisés à partir de la découpe.

Les housses de tablette tactile sont généralement faites d'un élément protecteur de choc, en général constitué de mousse, recouvert de tissu.

La protection des tablettes peut néanmoins s'avérer insuffisante en cas de chocs important et répétés.

15 Par ailleurs, l'intégration de moyens de visionnage, notamment de moyens permettant de positionner la tablette en position verticale ou semi verticale, implique l'ajout de pièces collées ou cousues. Il en résulte un coût de fabrication élevé.

20 Dans ce contexte, la présente invention vise une housse de tablette numérique offrant une protection garantie en cas de chocs répétés et une simplicité de fabrication d'éléments de visionnage.

25 A cet effet, la découpe de l'invention pour réaliser une housse de tablette tactile est essentiellement caractérisée en ce qu'elle comporte au moins trois volets adjacents reliés entre eux par au moins une ligne de pliage principale, un premier volet d'extrémité comportant une découpe centrale apte à former un évidement de configuration adaptée au maintien de la tablette tactile et formant ainsi volet de maintien de la dite tablette tactile, un second volet central formant volet de fond sur lequel le volet de maintien est destiné à être rabattu, et un troisième volet d'extrémité formant couvercle qui est destiné à être rabattu sur le
30 volet de maintien.

La découpe de l'invention peut également comporter les caractéristiques optionnelles suivantes considérées isolément ou selon toutes les combinaisons techniques possibles :

- une languette de fermeture est ménagée au niveau du bord latéral libre du volet formant couvercle en étant reliée à ce volet par une ligne de pliage, et une découpe s'étend au niveau de la ligne de pliage reliant le volet de maintien au volet de fond en présentant une configuration adaptée au maintien
5 de la languette de fermeture dans la dite découpe lorsque le volet formant couvercle est en position rabattue sur le volet de maintien.

- la languette de fermeture comporte une portion de liaison reliée au bord latéral libre du volet formant couvercle par une première ligne de pliage, et une tête de fermeture de largeur supérieure à la portion de liaison et reliée à la portion
10 de liaison par une seconde ligne de pliage, et la découpe comporte de façon similaire une zone intermédiaire située au niveau de la ligne de pliage reliant le volet de maintien au volet de fond et correspondant à la portion de liaison de la languette de fermeture, et une zone de fermeture s'étendant du côté du volet de fond et comportant des moyens de maintien de la tête de fermeture de la
15 languette dans la zone de fermeture de la découpe de fermeture.

- le volet de maintien est constitué de deux volets adjacents respectivement extrémal et intermédiaire, reliés entre eux par au moins une ligne de pliage et destinés à être rabattus l'un contre l'autre autour de la dite ligne de pliage, en ce
20 que le volet extrémal comporte une découpe centrale apte à réaliser un évidement de dimension inférieure aux dimensions de la tablette tactile, le volet intermédiaire comporte une découpe centrale apte à constituer un évidement dont les dimensions autorisent un maintien en force de la tablette tactile, de sorte que lorsque le volet de maintien est rabattu sur le volet de fond, la tablette tactile est
25 latéralement maintenue par le volet intermédiaire du volet de maintien et en appui contre les bords dépassant du volet extrémal du volet de maintien.

- le bord libre du volet extrémal du volet de maintien comporte deux pattes de fixation coopérant avec deux encoches réalisées au niveau de la ligne de pliage reliant le volet de maintien au volet de fond et permettant le maintien du volet extrémal en position rabattue sur le volet intermédiaire du volet de maintien.

- la découpe centrale du volet de maintien est constituée par une ligne de
30 découpe délimitant une pièce amovible formant maintien vertical de la tablette tactile et comportant au moins trois lignes de pliages parallèles ainsi que deux lignes de découpes parallèles entre elles, perpendiculaires aux trois lignes de pliage et dont l'écartement correspond à la largeur de la tablette tactile.

- deux encoches sont ménagées aux extrémités opposés de chacune des deux lignes de découpe en étant dirigées vers le bord latéral le plus proche et en formant ainsi moyens de maintien en position verticale de la tablette tactile.

5 - la découpe centrale du volet de maintien est constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible comportant elle-même une découpe centrale constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible sous forme de portion de cercle principale qui comporte au moins deux lignes de pliage correspondant chacune à un rayon de cercle, régulièrement réparties sur la dite portion de cercle principale et formant au moins trois portions de cercle, en ce
10 qu'elle comporte une encoche s'étendant sur trois portions de cercle ainsi que des moyens de fixation d'un bord latéral de la portion de cercle principale sur le bord latéral opposé, de sorte que le repliement de la pièce amovible formant maintien vertical de la tablette tactile autour des au moins deux lignes de pliages et fixation des deux bords latéraux opposés entre eux forme un élément de type pyramidal.

15 - la découpe centrale du volet extrémal du volet de maintien est constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible formant maintien vertical de la tablette tactile et comportant au moins trois lignes de pliages parallèles ainsi que deux lignes de découpes parallèles entre elles, perpendiculaires aux trois lignes de pliage et dont l'écartement correspond à la largeur de la tablette tactile,
20 et la découpe centrale du volet intermédiaire du volet de maintien est constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible comportant elle-même une découpe centrale constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible sous forme de portion de cercle principale qui comporte au moins deux lignes de pliage correspondant chacune à un rayon de cercle, régulièrement
25 réparties sur la dite portion de cercle principale et formant au moins trois portions de cercle, elle comporte une encoche s'étendant sur trois portions de cercle ainsi que des moyens de fixation d'un bord latéral de la portion de cercle principale sur le bord latéral opposé, de sorte que le repliement de la pièce amovible formant
30 maintien vertical de la tablette tactile autour des au moins deux lignes de pliages et fixation des deux bords latéraux opposés entre eux forme un élément de type pyramidal.

- la découpe de l'invention peut être est réalisée en carton, pâte à papier ou plastique.

L'invention porte également sur une housse de tablette tactile qui est essentiellement caractérisée en ce qu'elle est réalisée par pliage de la découpe précédemment définie autour des trois lignes de pliage principales en rabattant le volet de maintien contre le volet de fond et le volet formant couvercle contre le volet de maintien.

Avantageusement, préalablement au pliage de la découpe autour des trois lignes de pliage principales, il est procédé à la formation de l'évidement du volet de maintien par rupture de la découpe centrale.

L'invention porte également sur un élément d'installation de visionnage de la tablette tactile qui est essentiellement caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir de la découpe précédemment définie, en procédant au retrait de la pièce amovible formant maintien vertical de la tablette tactile par rupture de la découpe centrale du volet de maintien, puis au pliage en accordéon de la pièce amovible provoquant un pliage en accordéon inverse des zones respectivement situées entre les lignes de découpe et le bord latéral le plus proche.

L'invention porte en outre sur un élément d'installation de visionnage de la tablette tactile qui est essentiellement caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir de la découpe précédemment définie, en procédant au retrait de la découpe centrale de la pièce amovible du volet de maintien en forme de portion de cercle principale, au pliage de la pièce amovible selon les au moins deux lignes de pliage, et à la fixation des deux bords latéraux de la pièce amovible, de sorte que l'encoche soit susceptible de se fixer sur un bord de la tablette tactile comportant un haut parleur.

L'invention porte enfin sur un élément d'installation de visionnage de la tablette tactile qui est essentiellement caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir de la découpe précédemment définie, en procédant au retrait de la pièce amovible formant maintien vertical de la tablette tactile par rupture de la découpe centrale du volet extrémal du volet de maintien, puis au pliage en accordéon de la pièce amovible provoquant un pliage en accordéon inverse des zones respectivement situées entre les lignes de découpe et le bord latéral le plus proche, et en procédant au retrait de la pièce amovible du volet intermédiaire du volet de maintien, au pliage de la pièce amovible selon les au moins deux lignes de pliage, et à la fixation des deux bords latéraux de la pièce amovible, de sorte que

l'encoche soit susceptible de se fixer sur un bord de la tablette tactile comportant un haut parleur.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront clairement de la description qui en est donnée ci-dessous, à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux figures annexées parmi lesquelles :

- la figure 1 est une représentation schématique en plan de la découpe de l'invention selon une première variante en position dépliée,

- la figure 2 une représentation schématique en plan de la découpe de l'invention selon la première variante illustrée avec le volet extrémal du volet de maintien rabattu sur le volet intermédiaire du volet de maintien,

- la figure 3 une représentation schématique en plan de la découpe de l'invention selon la première variante illustrée avec le volet de maintien rabattu sur le volet de fond,

- la figure 4 une représentation schématique en plan de la découpe de l'invention selon la première variante illustrée avec le volet de maintien rabattu sur le volet de fond et la tablette tactile en place dans le volet de maintien,

- la figure 5 une représentation schématique en perspective de la housse de tablette tactile constituée par la découpe de l'invention en position repliée, le volet de maintien rabattu sur le volet de fond et le volet formant couvercle rabattu sur le volet de maintien,

- la figure 6 est une représentation schématique en perspective de la housse de l'invention intégrant la tablette tactile représentée dans une position semi-verticale de visionnage,

- la figure 7 est une représentation schématique en perspective de la housse de l'invention selon la flèche VII de la figure 6,

- la figure 8 est une représentation partielle en plan de la découpe de l'invention selon une seconde variante intégrant une première pièce amovible dans le volet extrémal du volet de maintien et une seconde pièce amovible dans le volet intermédiaire du volet de maintien,

- la figure 9 est une représentation schématique en perspective de la première pièce amovible formant élément de maintien en position verticale de la tablette tactile,

- la figures 10 et 11 sont des représentations schématiques en perspective de la seconde pièce amovible formant amplificateur sonore de la tablette tactile illustrée respectivement en position dépliée et en position d'utilisation pliée, et

5 - la figure 12 est une représentation schématique en perspective de dessus de la tablette tactile en position verticale sur la première pièce amovible formant élément de maintien en position verticale de la tablette tactile, et équipée de la seconde pièce amovible formant amplificateur sonore.

En référence à la figure 1 et de façon commune aux deux variantes décrites, la housse de tablette tactile est réalisée à partir d'une découpe 1 faite dans un
10 matériau apte à être découpé, par exemple en carton, notamment en carton ondulé, ou encore en pâte à papier ou en plastique.

La découpe de l'invention 1 comporte un premier volet d'extrémité 2 formant volet de maintien, relié à un volet central 3 formant volet de fond par deux lignes de pliage 4,5.

15 Le volet de fond 3 est relié à un second volet d'extrémité 6 formant couvercle de la housse par deux lignes de pliages 7,8.

Le volet de maintien 2 est constitué d'un volet extrémal 9 relié à un volet intermédiaire 10 par deux lignes de pliage 11,12, le volet intermédiaire 10 étant adjacent au volet de fond 3.

20 Le volet extrémal 9 et le volet intermédiaire 10 du volet de maintien 2 comportent chacun un évidement 13,14 délimité par une découpe centrale 15,16 de forme générale rectangulaire.

Les dimensions de la découpe 16 du volet intermédiaire 10 correspondent aux dimensions de la tablette tactile destinée à être protégée par la housse en
25 permettant l'insertion en force de la tablette tactile dans l'évidement 14 du volet intermédiaire 10 et son maintien sur ce volet 10.

Les dimensions de la découpe 15 du volet extrémal 9 du volet de maintien 2 sont sensiblement inférieures aux dimensions de la tablette numérique. Par ailleurs, cette découpe 15 présente quatre coins biseautés 17a,17b,17c,17d.

30 Ainsi, en référence à la figure 3, lorsque le volet extrémal 9 du volet de maintien 2 est rabattu sur le volet intermédiaire 10 et que le volet de maintien 2 ainsi constitué est rabattu sur le volet de fond 3, la bordure dépassante 18 et les quatre coins biseautés 17a,17b,17c,17d du volet extrémal 9 sont rendus visibles à travers l'évidement 14 du volet intermédiaire 10 du volet de maintien 2.

Par ailleurs, chacun des évidements 13,14 des volets extrémal 9 et intermédiaire 10 du volet de maintien 2 comportent un décroché 20,21 qui coïncident lorsque le volet extrémal 9 est rabattu sur le volet intermédiaire 10 (figure 2) et permettant l'accès à des boutons fonctions situés sur un bord latéral de la tablette tactile.

Enfin, le bord latéral libre 22 du volet extrémal 9 comporte deux pattes de fixation 23,24. Deux encoches 25,26 sont réalisées entre les lignes de pliage 4,5 reliant le volet intermédiaire 10 au volet de fond 3, et situées sur ces lignes de pliage 4,5 de sorte que lorsque le volet extrémal 9 est rabattu sur le volet intermédiaire 10, chaque patte de fixation 23,24 se trouve en regard d'une encoche correspondant 25,26 et la traverse lorsque le volet de maintien 2 est rabattu sur le volet de fond 3 (figure 3), de façon à assurer le maintien du volet extrémal 9 sur le volet intermédiaire 10, et à conférer un maintien de l'ensemble de la housse.

Le bord latéral libre 28 du volet formant couvercle 6 comporte une languette de fermeture 29 qui fait sailli de ce bord libre 28. La languette de fermeture 29 comprend une portion de liaison 30 reliée au volet formant couvercle 6 par une première ligne de pliage 31, et une tête de fermeture 32 de largeur supérieure à la largeur de la portion de liaison 30 et reliée à cette portion de liaison 30 par une seconde ligne de pliage 33. La découpe de l'invention 1 comporte une découpe de fermeture 35 présentant une forme similaire à la languette de fermeture 29, soit une zone intermédiaire 36 située au niveau des deux lignes de pliage 4,5 reliant le volet intermédiaire 10 au volet de fond 3 en débordant sur le volet intermédiaire 10, et une zone de fermeture 37 de largeur supérieure à la largeur de la zone intermédiaire 36 et s'étendant du côté du volet de fond 3. La zone de fermeture 37 comporte deux coins biseautés 38a,38b permettant d'assurer le maintien de la tête de fermeture 32 de la languette de fermeture 29 dans la zone de fermeture 37 de la découpe de fermeture 35 lorsque la housse de l'invention est en position pliée (figure 5). La zone de fermeture 37 comporte en outre une découpe de préhension 39 en arc de cercle permettant la prise de la languette de fermeture 29 pour désolidariser la languette de fermeture 29 de la découpe de fermeture 35 lors de l'ouverture de la housse.

Il est précisé que le bord latéral libre 22 du volet d'extrémité 9 du volet de maintien 2 comporte un décroché 40 coïncidant avec la partie de la zone

intermédiaire 36 de la découpe de fermeture 35 du côté du volet intermédiaire 10 (figure 2), de façon à former un décroché 41 (figure 3) de réception de la languette de fermeture 29 lorsque le volet de maintien 2 est rabattu contre le volet de fond 3.

5 En référence à la figure 1, le volet de fond 3 comporte un orifice circulaire 42 permettant de libérer la vision de l'objectif d'un appareil photo et vidéo monté sur la tablette tactile.

Enfin, le volet formant couvercle 9 présente un aimant 43 dont la position est précisément déterminée pour provoquer l'allumage et l'extinction automatique de
10 la tablette tactile en place dans la housse lors respectivement de l'ouverture et de la fermeture de cette housse.

La réalisation de la housse est décrite en référence aux figures 1 à 5.

Partant de la découpe 1 de la figure 1, le volet extrémal 9 est rabattu contre le volet intermédiaire 10 du volet de maintien 2 autour des deux lignes de pliage
15 correspondantes 11,12. Il est à noter que la largeur entre ces deux lignes de pliage 11,12 étant sensiblement supérieure à la hauteur cumulée du volet extrémal 9 et du volet intermédiaire 10.

Dans le cadre de l'invention et bien que non représenté, la découpe de l'invention, et ainsi la housse résultante, peut comporter un volet de maintien 2 fait
20 d'un unique volet dont l'évidement central 134 permet un maintien en position de la tablette. Dans cette configuration, la découpe centrale serait de forme sensiblement telle que représentée sur la figure 2. Les autres éléments précédemment décrits en référence à la figure 1 restent inchangés ou sont adaptés selon les connaissances de l'homme du métier.

25 La poursuite du montage de la housse s'effectue en rabattant le volet de maintien 2 sur le volet de fond 3 par pliage autour des deux lignes de pliage correspondantes 4,5. Il est à noter que la largeur entre ces deux lignes de pliage 4,5 est sensiblement supérieure à la hauteur cumulée du volet de maintien 2 et du volet de fond 3.

30 Comme visible sur la figure 4, la tablette tactile 45 peut alors être positionnée dans la housse ainsi constituée 46 en étant logée dans le volet de maintien 2 par insertion dans l'évidement 14 du volet intermédiaire 10 et en étant en appui contre la bordure dépassante 18 et les quatre coins biseautés 17a,17b,17c,17d du volet extrémal 9 (figure 3) .

En référence à la figure 5, la fermeture de la housse 46 s'effectue en rabattant le volet formant couvercle 6 sur le volet de maintien 2 dans lequel est logé la tablette tactile 45, autour des deux lignes de pliage correspondantes 7,8. La largeur de ces deux lignes de pliage 7,8 est sensiblement supérieure à la
5 largeur cumulée du volet de maintien 2, du volet de fond 3 et du volet formant couvercle 6.

La fermeture de la housse 46 est assurée par la languette de fermeture 29 qui vient se loger dans la découpe de fermeture 35 (figure 1) et maintenue en place dans cette découpe 35 par les coins biseautés 38a,38b de la zone de
10 fermeture 37.

L'allumage de la tablette tactile 45 s'effectue par ouverture du volet formant couvercle 6, ce qui provoque le décollage de l'aimant 43 de l'écran de la tablette tactile 46 et l'allumage de la tablette 46. Les décrochés 20,21 ménagés dans les volets extrémal 9 et intermédiaire 10 du volet de maintien 2 permettent l'accès aux
15 boutons fonctions de la tablette tactile 46. En restant dans le cadre de l'invention, il peut être prévu la présence ou non de décrochés, ainsi qu'un position différent de ces décrochés selon la tablette tactile utilisée.

Des haut parleurs peuvent être disposés au niveau d'un bord inférieur ou supérieur de la tablette tactile 46, lequel bord ne comporte pas de décroché. Mais
20 avantageusement, lorsque la découpe de l'invention 1 est réalisée en carton ondulé, il n'est pas nécessaire de prévoir un tel décroché puisque les cannelures du carton permettent de laisser passer le son émis par les haut parleurs.

Avantageusement, la découpe de l'invention 1 décrite en référence aux figures 1 à 5 permet de pouvoir disposer d'une installation de visionnage en
25 position semi-verticale de la tablette tactile 46.

En effet, partant de la configuration illustrée sur la figure 2 sur laquelle le volet de maintien 2 est constitué en rabattant le volet extrémal 9 sur le volet intermédiaire 10, le volet de maintien 2 est rabattu vers le volet de fond 3, tandis que le volet formant couvercle 6 est amené vers le volet de maintien 2.

30 Comme visible sur la figure 7, la languette de fermeture 29 est alors positionnée au niveau d'un bord 47 de l'évidement 134 formé par la superposition de l'évidement 13 du volet extrémal 9 et de l'évidement 14 du volet intermédiaire 10.

Cette disposition, aidée du poids de la tablette tactile 45 en position dans le volet de maintien 2, permet de maintenir le volet de maintien 2 et ainsi la tablette tactile 45 dans une position de visionnage semi-verticale.

On se réfère aux figures 8 à 12 pour décrire une variante de l'invention. Les 5 références communes à la découpe des figures 1 à 5 sont reprises dans la description qui suit.

En référence à la figure 8, la découpe de l'invention 50 selon cette seconde variante prévoit, comme pour la première variante, un volet formant couvercle non visible sur cette figure, un volet de fond 6 partiellement visible et un volet de 10 maintien 2 constitué d'un volet extrémal 9 et un volet intermédiaire 10. Les lignes de pliages 7,8 ;4,5 ;11,12 relatives à ces trois volets 2,3,6 ainsi que la languette de fermeture 29 et la découpe de fermeture 35 restent inchangés.

Le volet extrémal 9 présente, comme pour la première variante une découpe 15 mais qui est dans ce cas constituée d'une ligne de découpe qui délimite une pièce amovible 51, destinée à former, comme visible sur la figures 9 et 12, un élément d'installation de visionnage de la tablette tactile en position verticale.

A cet effet, la pièce amovible 51 comporte trois lignes de pliages parallèles 20 52,53,54 et deux lignes de découpe 55,56 perpendiculaires aux trois lignes de pliages 52,53,54 et parallèles entre elles. Par ailleurs, chaque ligne de découpe 55,56 comporte au niveau de ses deux extrémités des décrochés 56a,56b ;57a,57b dirigées vers le bord latéral 58,59 le plus proche.

La pièce amovible 51 peut ainsi être retirée du volet extrémal 9 du volet de 25 maintien 2, puis pliée en accordéon selon les trois lignes de pliages 52,53,54. Il est à noter que ce pliage en accordéon provoque un pliage en accordéon inverse au niveau des zones 60,61 situées respectivement entre une ligne de découpe 55,56 et le bord latéral le plus proche 58,59.

Enfin, la distance entre les deux lignes de découpe 55,56 correspond à la 30 largeur de la tablette tactile 45, de sorte que comme illustré sur la figure 12, combiné à ce double pliage en accordéon inverse et à la présence des décrochés 56a,56b ;57a,57b, la tablette tactile 45 peut être maintenue dans une position de visionnage verticale après engagement de la tablette 45 en position horizontale dans les décrochés 56a,56b ;57a,57b des deux lignes de découpe 55,56.

En référence à la figure 8, le volet intermédiaire 10 comporte, comme pour la première variante, une découpe 16 mais qui est dans ce cas constituée d'une

ligne de découpe qui délimite une pièce amovible 65 qui elle-même comporte une découpe centrale 66 constituée d'une ligne de découpe qui délimite une seconde pièce amovible 67 formant amplificateur sonore.

En référence à la figure 10, la pièce amovible 67 se présente sous une
5 forme sensiblement en portion de cercle et comporte trois lignes de pliages 68,69,70 correspondant chacune à un rayon de cercle, en étant régulièrement réparties depuis un premier bord latéral 71 jusqu'au bord latéral opposé 72 et en délimitant ainsi quatre portions de cercle 74,75,76,77 de même dimension.

La pièce amovible 67 comporte également une encoche 73 qui s'étend sur
10 trois portions de cercle 74,75,76 transversalement aux lignes de pliages 68,69,70.

La pièce amovible 67 comporte enfin une languette de fermeture 78 reliée à un bord latéral 71 par une ligne de pliage 79 et une découpe de fermeture 80 située au niveau du bord latéral opposé 72 et présentant des dimensions coïncidant avec les dimensions de la languette de fermeture 78, de sorte que
15 comme visible sur la figure 11, le pliage de la pièce amovible 67 autour des trois lignes de pliage 68,69,70 et l'insertion de la languette de fermeture 78 dans la découpe de fermeture 80 permet de conformer un élément de type pyramidal.

Comme visible sur la figure 12, la pièce amovible 67 formant amplificateur sonore est positionnée sur un côté de la tablette tactile 45 en insérant une zone
20 du bord latéral 81 de la tablette tactile 45 comportant un haut parleur dans l'encoche 73 de l'amplificateur sonore 67, la pointe de l'amplificateur 67 étant située vers l'arrière de la tablette tactile 45.

Dans le cadre de l'invention, il est possible de prévoir une pièce amovible 67 formant amplificateur sonore qui comporte uniquement deux lignes de pliage, le
25 reste des éléments de cette pièce amovible 67 restant inchangé.

Ainsi, selon la seconde variante de l'invention, les pièces amovibles 21,65 respectivement du volet extrémal 9 et du volet intermédiaire 10 du volet de maintien 2 sont ôtées, la découpe résultante étant celle de la première variante illustrée sur la figure 1.

La pièce amovible 51 formant maintien vertical de la tablette 45 et la pièce
30 amovible 67 formant amplificateur sonore sont alors montées selon les figures 9 et 11, la tablette tactile 45 pouvant ainsi être placée en position vertical et le son issu des haut parleurs amplifié (figure 12).

La tablette tactile 45 peut ensuite être disposée dans la housse de l'invention selon la description qui en était faite pour la première variante en référence aux figures 1 à 4. Par ailleurs, la position semi-verticale est également rendue possible par les mêmes moyens que ceux décrits en référence aux figures 6 et 7.

5 La réalisation préférentielle de la découpe de l'invention 1,50 à partir d'un flan de carton de façon similaire à un emballage en carton, permet d'une part de réduire substantiellement les coûts de fabrication de la housse, mais confère également à la housse une résistance équivalente à celle des emballages cartons, c'est-à-dire pouvant résister à des chocs répétés d'intensité importante.

10 Enfin, dans la configuration évoquée précédemment et non représentée dans laquelle la découpe de l'invention comporte un volet de maintien constitué d'un unique volet, il est possible de prévoir dans le cadre de l'invention que la découpe centrale de cet unique volet délimite soit la pièce amovible formant maintien vertical de la tablette, soit la pièce amovible formant amplificateur
15 sonore.

REVENDICATIONS

5 1. Découpe pour réaliser une housse de tablette tactile, **caractérisée en ce**
qu'elle comporte au moins trois volets adjacents (2 ;9,10 ;3 ;6) reliés entre eux par
au moins une ligne de pliage principale (4,5 ;7,8 ;11,12), un premier volet
d'extrémité (2) comportant une découpe centrale (15,16) apte à former un
évidement (13,14) de configuration adaptée au maintien de la tablette tactile (45)
10 et formant ainsi volet de maintien (2) de la dite tablette tactile (45), un second
volet central (3) formant volet de fond (3) sur lequel le volet de maintien (2) est
destiné à être rabattu, et un troisième volet d'extrémité (6) formant couvercle qui
est destiné à être rabattu sur le volet de maintien (2).

15 2. Découpe pour réaliser une housse de tablette tactile selon la
revendication 1, caractérisée en ce qu'une languette de fermeture (29) est
ménagée au niveau du bord latéral libre (28) du volet formant couvercle (6) en
étant reliée à ce volet (6) par une ligne de pliage (31), et en ce qu'une découpe
(35) s'étend au niveau de la ligne de pliage (4,5) reliant le volet de maintien (2) au
20 volet de fond (3) en présentant une configuration adaptée au maintien de la
languette de fermeture (29) dans la dite découpe (35) lorsque le volet formant
couvercle (6) est en position rabattue sur le volet de maintien (2).

25 3. Découpe pour réaliser une housse de tablette tactile selon la
revendication 2, caractérisée en ce que la languette de fermeture (29) comporte
une portion de liaison (30) reliée au bord latéral libre (28) du volet formant
couvercle (6) par une première ligne de pliage (31), et une tête de fermeture (32)
de largeur supérieure à la portion de liaison (30) et reliée à la portion de liaison
(30) par une seconde ligne de pliage (32), et en ce que la découpe (35) comporte
30 de façon similaire une zone intermédiaire (36) située au niveau de la ligne de
pliage (4,5) reliant le volet de maintien (2) au volet de fond (3) et correspondant à
la portion de liaison (30) de la languette de fermeture (29), et une zone de
fermeture (37) s'étendant du côté du volet de fond (3) et comportant des moyens

de maintien (38a,38b) de la tête de fermeture (32) de la languette (29) dans la zone de fermeture (37) de la découpe de fermeture (35).

4. Découpe pour réaliser une housse de tablette tactile selon l'une
5 quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le volet de
maintien (2) est constitué de deux volets adjacents (9,10) respectivement
extrémal et intermédiaire, reliés entre eux par au moins une ligne de pliage
(11,12) et destinés à être rabattus l'un contre l'autre autour de la dite ligne de
pliage (11,12), en ce que le volet extrémal (9) comporte une découpe centrale
10 (15) apte à réaliser un évidement (13) de dimension inférieure aux dimensions de
la tablette tactile (45), en ce que le volet intermédiaire (10) comporte une découpe
centrale (16) apte à constituer un évidement (14) dont les dimensions autorisent
un maintien en force de la tablette tactile (45), de sorte que lorsque le volet de
maintien (2) est rabattu sur le volet de fond (3), la tablette tactile (45) est
15 latéralement maintenu par le volet intermédiaire (10) du volet de maintien (2) et en
appui contre les bords dépassant (18, 17a,17b,17c,17d) du volet extrémal (9) du
volet de maintien (2).

5. Découpe pour réaliser une housse de tablette tactile selon la
20 revendication 4, caractérisée en ce que le bord libre (22) du volet extrémal (9) du
volet de maintien (2) comporte deux pattes de fixation (23,24) coopérant avec
deux encoches (25,26) réalisées au niveau de la ligne de pliage (4,5) reliant le
volet de maintien (2) au volet de fond (3) et permettant le maintien du volet
extrémal (9) en position rabattue sur le volet intermédiaire (10) du volet de
25 maintien (2).

6. Découpe selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée
en ce que la découpe centrale (15) du volet de maintien (2) est constituée par une
ligne de découpe délimitant une pièce amovible (51) formant maintien vertical de
30 la tablette tactile (45) et comportant au moins trois lignes de pliages parallèles
(52,53,54) ainsi que deux lignes de découpes (55,56) parallèles entre elles,
perpendiculaires aux trois lignes de pliage (52,53,54) et dont l'écartement
correspond à la largeur de la tablette tactile (45)

7. Découpe selon la revendication 6, caractérisée en ce que deux décrochés (56a,56b ; 57a,57b) sont ménagés aux extrémités opposés de chacune des deux lignes de découpe (55,56) en étant dirigées vers le bord latéral le plus proche (58) et en formant ainsi moyens de maintien en position verticale de la tablette tactile (45).

8. Découpe selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la découpe centrale (16) du volet de maintien (2) est constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible (65) comportant elle-même une découpe centrale (66) constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible (67) sous forme de portion de cercle principale qui comporte au moins deux lignes de pliage (68,69,70) correspondant chacune à un rayon de cercle, régulièrement réparties sur la dite portion de cercle principale (67) et formant au moins trois portions de cercle (74,75,76,77), en ce qu'elle comporte une encoche (73) s'étendant sur trois portions de cercle (74,75,76) ainsi que des moyens de fixation (78,80) d'un bord latéral (71) de la portion de cercle principale (67) sur le bord latéral opposé (72), de sorte que le repliement de la pièce amovible (51) formant maintien vertical de la tablette tactile (45) autour des au moins deux lignes de pliages (68,69,70) et fixation des deux bords latéraux opposés (71,72) entre eux forme un élément de type pyramidal.

9. Découpe selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisée en ce que la découpe centrale (15) du volet extrémal (9) du volet de maintien (2) est constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible (51) formant maintien vertical de la tablette tactile (45) et comportant au moins trois lignes de pliages parallèles (52,53,54) ainsi que deux lignes de découpes (55,56) parallèles entre elles, perpendiculaires aux trois lignes de pliage (52,53,54) et dont l'écartement correspond à la largeur de la tablette tactile (45), et en ce que la découpe centrale (16) du volet intermédiaire (10) du volet de maintien (2) est constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible (65) comportant elle-même une découpe centrale (66) constituée par une ligne de découpe délimitant une pièce amovible (67) sous forme de portion de cercle principale qui comporte au moins deux lignes de pliage (68,69,70) correspondant chacune à un rayon de cercle, régulièrement réparties sur la dite portion de cercle

principale (67) et formant au moins trois portions de cercle (74,75,76,77), en ce qu'elle comporte une encoche (73) s'étendant sur trois portions de cercle (74,75,76) ainsi que des moyens de fixation (78,80) d'un bord latéral (71) de la portion de cercle principale (67) sur le bord latéral opposé (72), de sorte que le repliement de la pièce amovible (51) formant maintien vertical de la tablette tactile (45) autour des au moins deux lignes de pliages (68,69,70) et fixation des deux bords latéraux opposés (71,72) entre eux forme un élément de type pyramidal.

10. Découpe selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle est réalisée en carton, pâte à papier ou plastique.

11. Housse de tablette tactile, caractérisée en ce qu'elle est réalisée par pliage de la découpe selon l'une quelconque des revendications 1 à 10 autour des trois lignes de pliage principales (4,5 ;7,8 ;11,12) en rabattant le volet de maintien (2) contre le volet de fond (3) et le volet formant couvercle (6) contre le volet de maintien (2).

12. Housse de tablette tactile selon la revendication 11, caractérisée en ce que préalablement au pliage de la découpe (1,50) autour des trois lignes de pliage principales (4,5 ;7,8 ;11,12), il est procédé à la formation de l'évidement (13,14) du volet de maintien (2) par rupture de la découpe centrale (15,16).

13. Élément d'installation de visionnage de tablette tactile, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir de la découpe selon l'une quelconque des revendications 6 et 7, en procédant au retrait de la pièce amovible (51) formant maintien vertical de la tablette tactile par rupture de la découpe centrale (15,16) du volet de maintien (2), puis au pliage en accordéon de la pièce amovible (51) provoquant un pliage en accordéon inverse des zones (60,61) respectivement situées entre les lignes de découpe (55,56) et le bord latéral le plus proche (58,59).

14. Élément d'installation de visionnage de tablette tactile, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir de la découpe selon la revendication 8 en procédant au retrait de la découpe centrale (15,16) de la pièce amovible (65) du volet de

maintien (2) en forme de portion de cercle principale, au pliage de la pièce amovible (65) selon les au moins deux lignes de pliage (68,69,70), et à la fixation des deux bords latéraux (71,72) de la pièce amovible (67), de sorte que l'encoche (73) soit susceptible de se fixer sur un bord de la tablette tactile (45) comportant un haut parleur.

15. Élément d'installation de visionnage de tablette tactile, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir de la découpe selon la revendication 9, en procédant au retrait de la pièce amovible (51) formant maintien vertical de la tablette tactile par rupture de la découpe centrale (15) du volet extrémal (9) du volet de maintien (2), puis au pliage en accordéon de la pièce amovible (51) provoquant un pliage en accordéon inverse des zones (60,61) respectivement situées entre les lignes de découpe (55,56) et le bord latéral le plus proche (58,59), et en procédant au retrait de la pièce amovible (67) du volet intermédiaire (10) du volet de maintien (2), au pliage de la pièce amovible (65) selon les au moins deux lignes de pliage (68,69,70), et à la fixation des deux bords latéraux (71,72) de la pièce amovible (67), de sorte que l'encoche (73) soit susceptible de se fixer sur un bord de la tablette tactile (45) comportant un haut parleur.

20

25

30

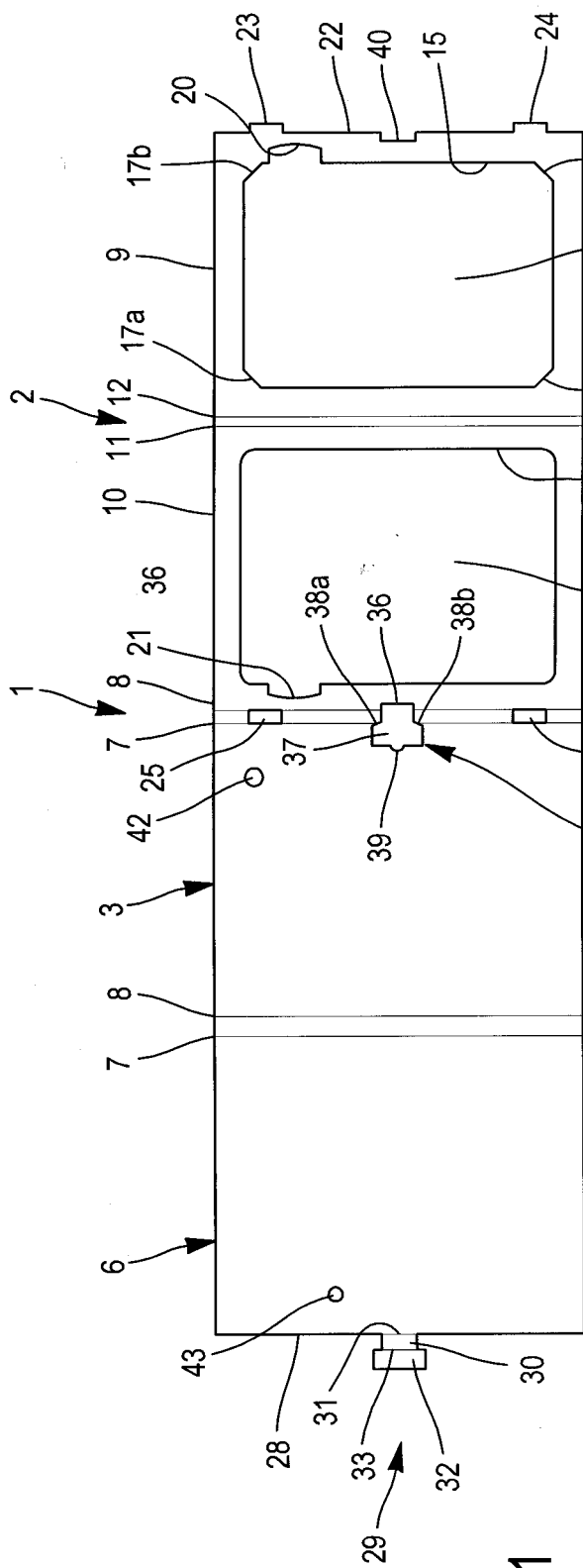


FIG. 1

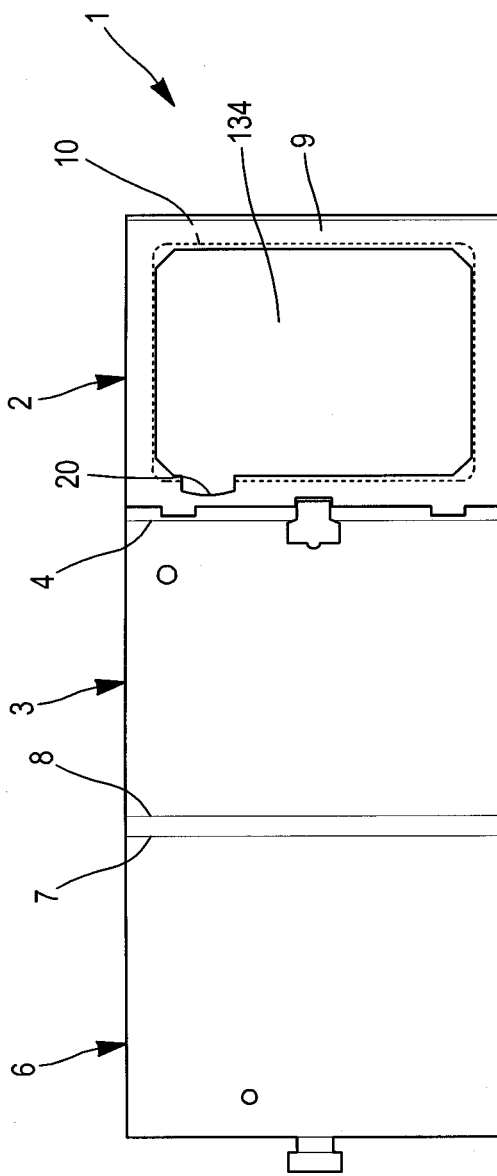
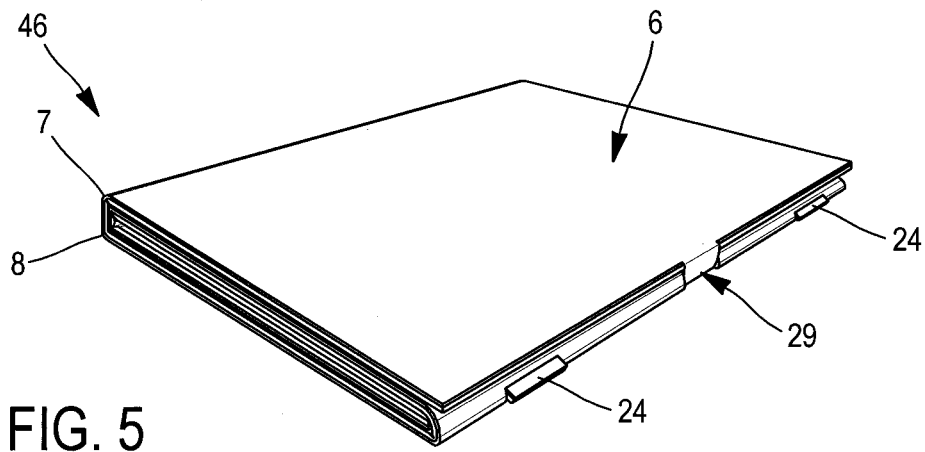
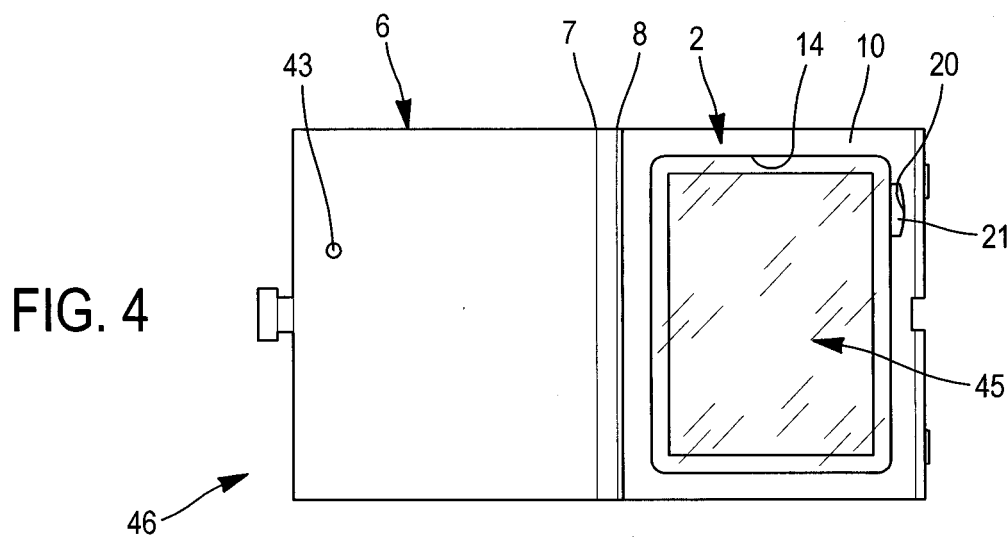
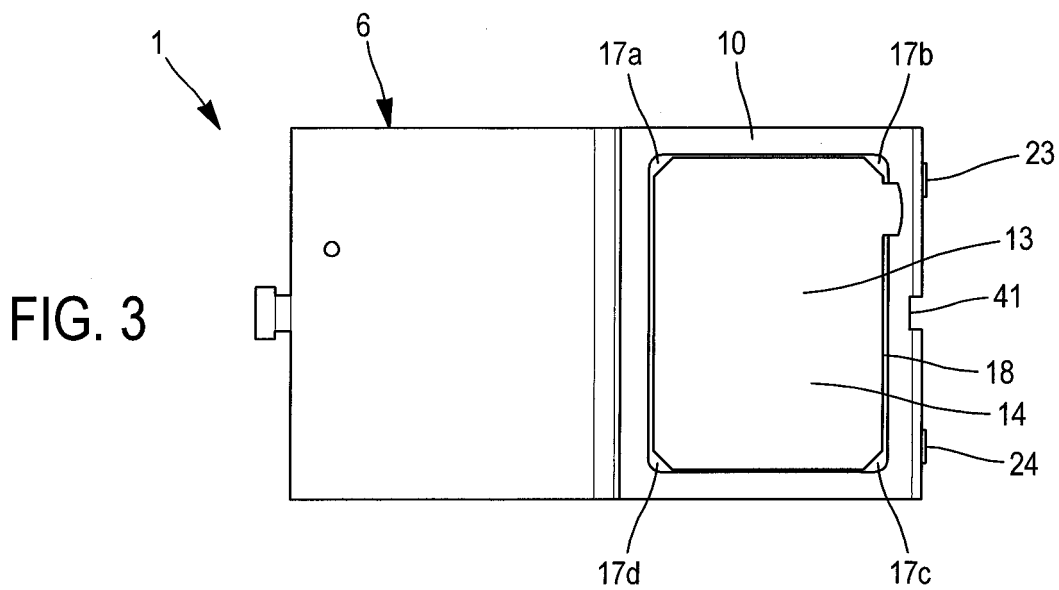


FIG. 2

2 / 5



3 / 5

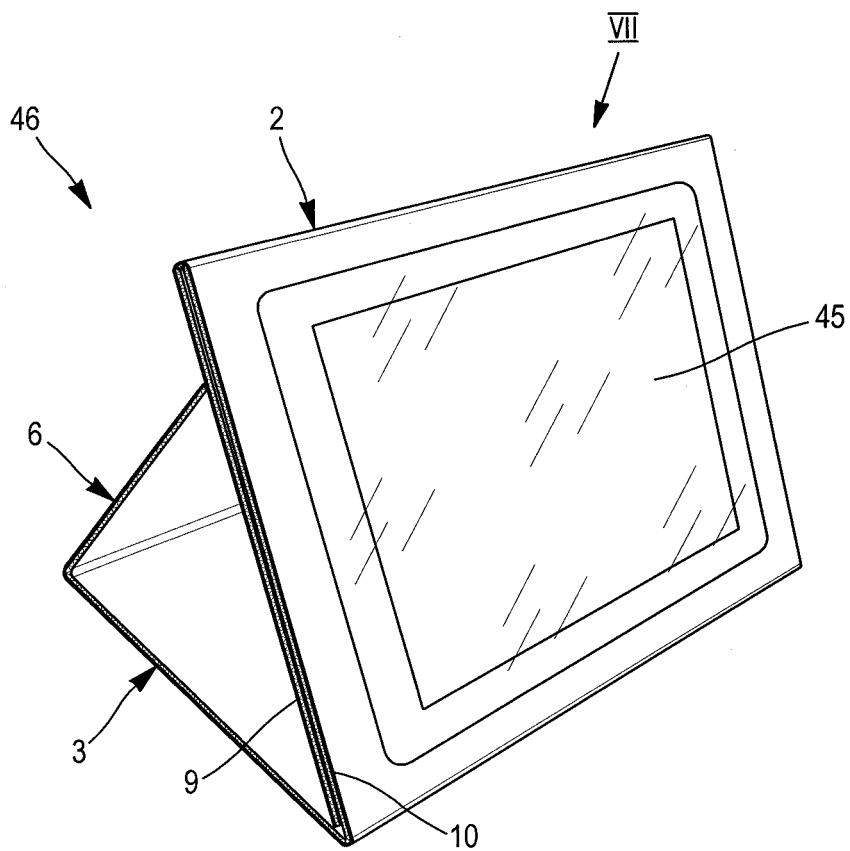


FIG. 6

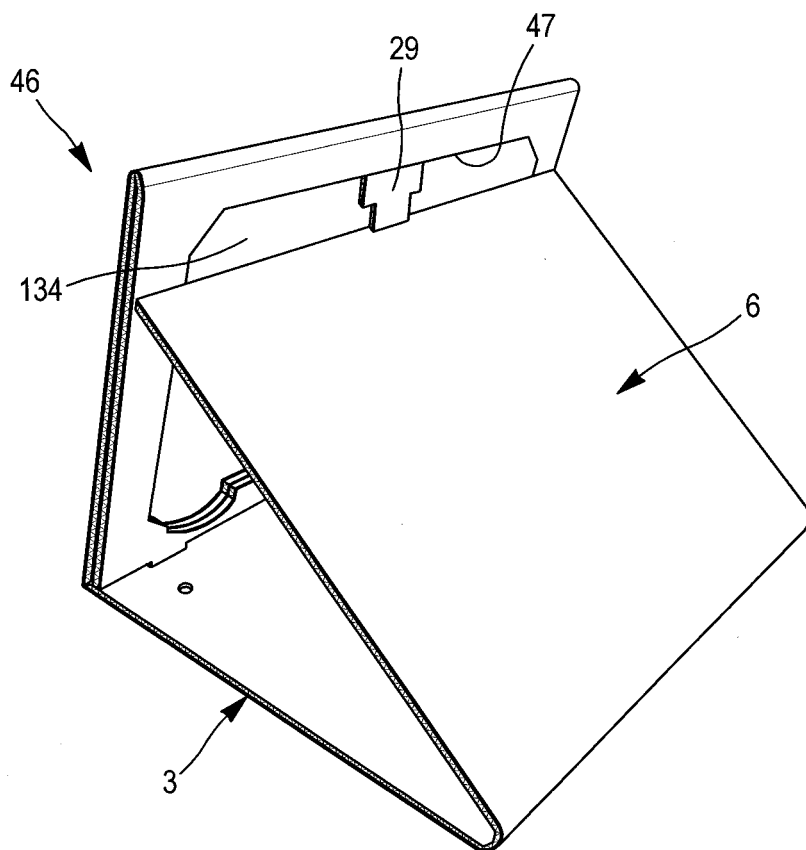


FIG. 7

4 / 5

FIG. 8

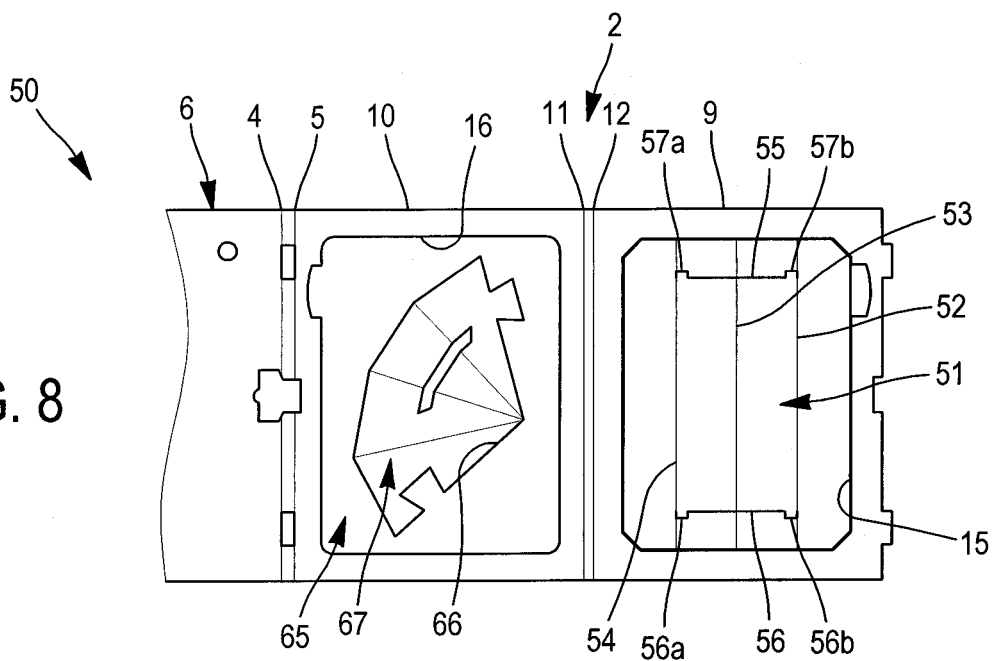
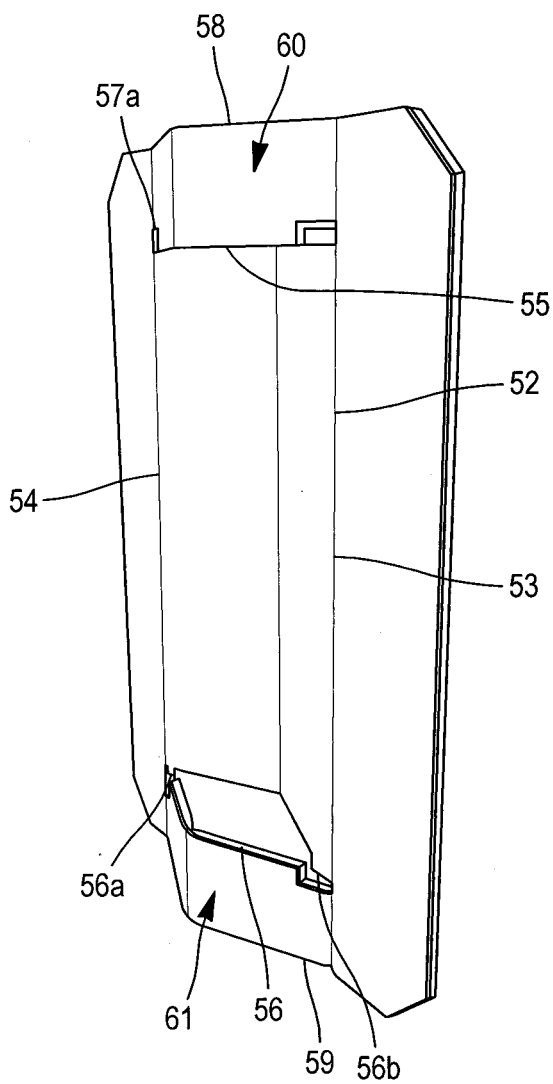


FIG. 9



5 / 5

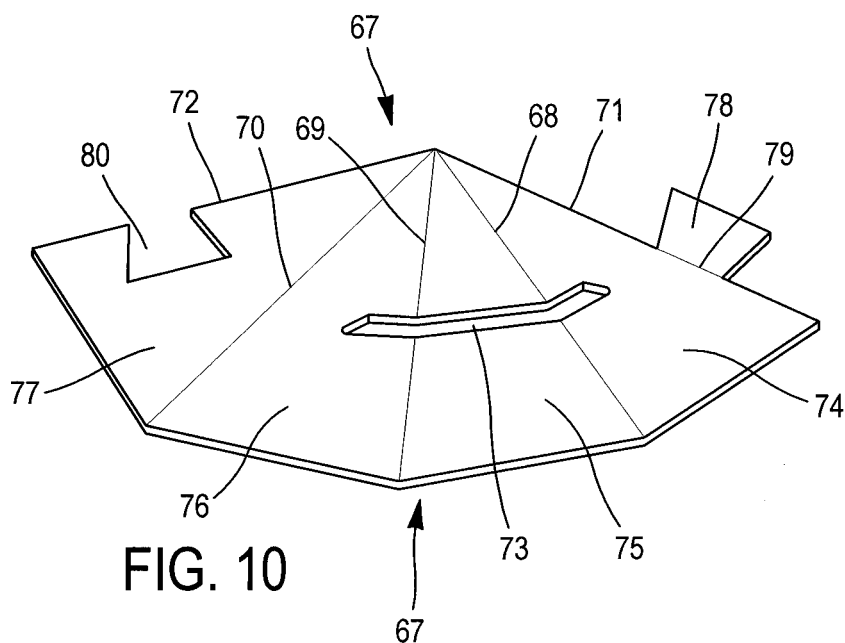


FIG. 10

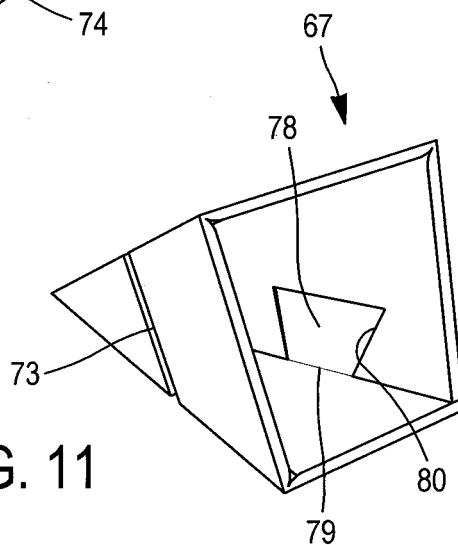


FIG. 11

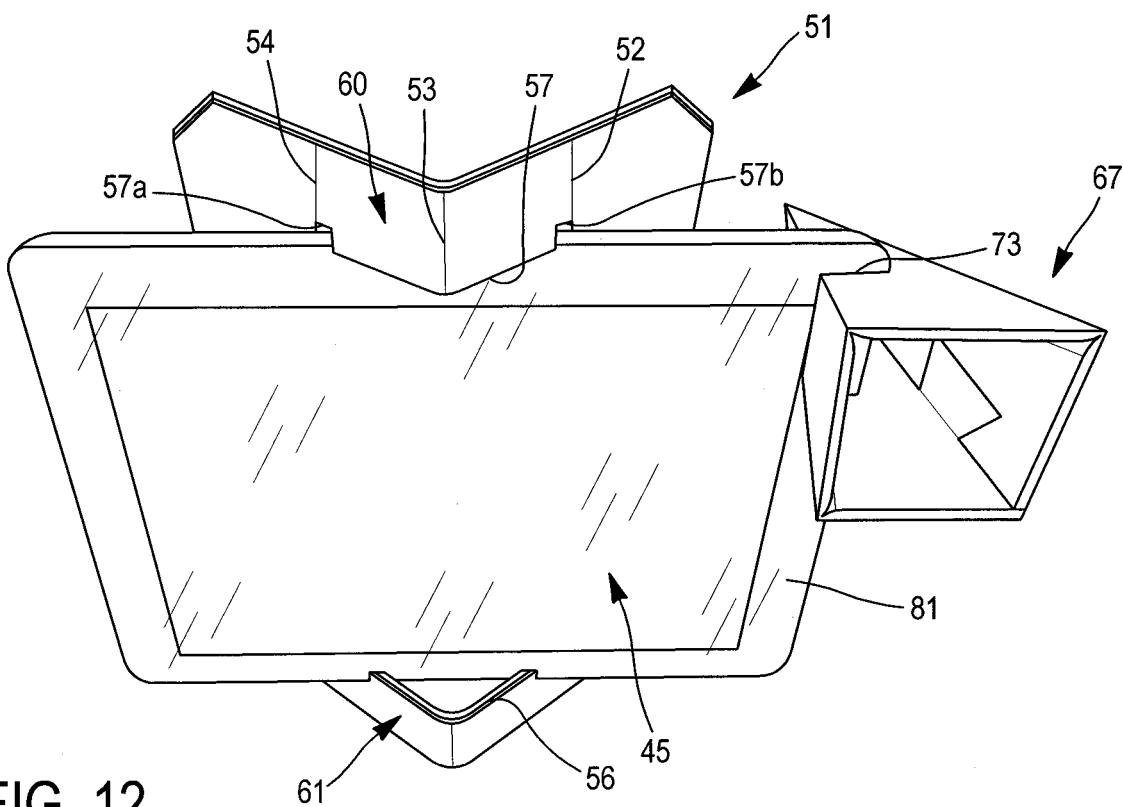


FIG. 12



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE PARTIEL**

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement national

FA 778363
FR 1300363

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendications concernées	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2012/224316 A1 (SHULENBERGER ARTHUR M [US]) 6 septembre 2012 (2012-09-06)	1,4,5, 10-12	B65D81/02 B65D81/133 B65D85/30 B65D85/86 G06F1/16 H04B1/38
Y	* alinéa [0021] - alinéa [0022]; figure 1D *	2,3	
Y	----- US 2012/325723 A1 (CARNEVALI JEFFREY D [US]) 27 décembre 2012 (2012-12-27) * alinéa [0053]; figure 8 *	2,3	
X	EP 2 536 110 A1 (SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD [KR]) 19 décembre 2012 (2012-12-19)	1,4,5, 10-12	
Y	* alinéa [0041] - alinéa [0047]; figures 10-12 *	2,3	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			G06F F16M
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		31 octobre 2013	Alonso Nogueiro, M
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande

FA 778363
FR 1300363

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-5, 10-12

une housse pour supporter une tablette tactile comprenant une languette de fermeture.

2. revendications: 6, 7, 13(complètement); 9, 15(en partie)

maintien vertical pour une tablette tactile

3. revendications: 8, 14(complètement); 9, 15(en partie)

amplificateur sonore pour une tablette tactile

La première invention a été recherchée.

On considère qu'il existe 3 inventions couvertes par les revendications suivantes :

invention 1: revendications 1-5, 10-12

invention 2: revendications 6, 7, 9p, 13, 15p

invention 3: revendication 8, 9p, 14, 15p

Les raisons pour lesquelles les inventions ne sont pas liées entre elles de telle sorte qu'elles ne forment qu'un seul concept inventif général sont les suivantes :

L'état de la technique, qui a été identifié comme étant D1, divulgue une housse multifonction adaptée pour supporter une tablette tactile dans une variété de positions différentes (figures 19-23).

Par conséquent, les caractéristiques techniques suivantes des revendications

invention 1: 1-5, 10-12;

invention 2: 6, 7, 9p, 13, 15p; et

invention 3: 8, 9p, 14, 15p

apportent une contribution par rapport à l'état de la technique et peuvent être considérées comme des caractéristiques techniques particulières :

invention 1: languette de fermeture ménagée au bord latéral libre

invention 2: maintien vertical de la tablette tactile

invention 3: amplificateur sonore

Le problème résolu par ces caractéristiques techniques particulières peut donc être interprété comme étant

invention 1: solution alternative pour maintenir la housse dans une position fermée

invention 2: supporter une tablette tactile dans une position verticale

invention 3: amplifier un signal audible

De même, lorsqu'on examine les éventuels effets techniques

correspondants, on constate que l'effet technique de la première

invention consiste en maintenir la housse dans une position fermée, que

l'effet technique de la deuxième invention consiste en supporter la tablette dans une position verticale et que l'effet technique de la

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande

FA 778363
FR 1300363

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

troisième invention consiste en amplifier un signal audible. Il apparaît qu'il n'existe pas d'effet technique correspondant. Par conséquent, ni le problème objectif qui sous-tend les objets des inventions revendiquées, ni leurs solutions définies par les caractéristiques techniques particulières ne permettent d'établir un lien entre lesdites inventions qui implique un seul concept inventif général. En conclusion, les groupes d'inventions ne sont pas liés entre eux par des caractéristiques techniques particulières communes ou correspondantes et ils définissent 3 inventions différentes qui ne sont pas liées par un seul concept inventif général. La présente demande ne satisfait donc pas aux exigences d'unité de l'invention.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1300363 FA 778363**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **31-10-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2012224316 A1	06-09-2012	AUCUN	

US 2012325723 A1	27-12-2012	AUCUN	

EP 2536110 A1	19-12-2012	CN 102833368 A	19-12-2012
		EP 2536110 A1	19-12-2012
		KR 20120138429 A	26-12-2012
		US 2012322518 A1	20-12-2012
